

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 15 avril 2021 à 20 heures 30 minutes
Salle polyvalente - Mairie de Girancourt

Présents :

M. BECK Benjamin, Mme CLAUDAT Sandrine, M. DENIS Michel, Mme DICHE Séverine, Mme FAGOT Annie, Mme IRTHUM Delphine, Mme PAPI Agnès, M. PERRIN Luc, M. TACHET Dominique, M. TARDY Daniel, M. VARNIER Ludovic, Mme VAUTHIER Pauline, M. VILLEMIN Yannick

Procuration :

Mme MANDLER Charlotte donne pouvoir à M. VILLEMIN Yannick

Absent(s) :

Excusés :

M. COANET Sylvain, Mme MANDLER Charlotte

Secrétaire de séance : M. TACHET Dominique

Président de séance : M. VILLEMIN Yannick

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2021 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant la présente séance. Il soulève une objection : la signature le mercredi 13 janvier a été réalisée auprès de Maître VIRTEL et non DELORME pour l'acquisition des parcelles section ZN n°68 et 69, puis est adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

Demande d'autorisation d'ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : acquisition d'une parcelle forestière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

2/2021 - Finances : Compte Administratif 2020

M. Yannick VILLEMIN présente à l'assemblée le Compte Administratif 2020 et demande à M. Daniel TARDY de faire procéder au vote. Le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à la majorité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	613 837.56 €	1 037 382.49 €	423 544.93 €
Section d'investissement	540 176.19 €	355 186.85 €	- 184 989.34 €
Résultat global de clôture	1 154 013.75 €	1 392 569.34 €	238 555.59 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : M. VILLEMIN Yannick

3/2021 - Finances : Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de Gestion 2020, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4/2021 - Finances : Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, Après avoir approuvé le Compte Administratif 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	149 982,21 €
un excédent reporté de :	273 562,72 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	423 544, 93 €

un déficit d'investissement de :	- 184 989,34 €
un excédent des restes à réaliser de :	67 086,85 €
Soit un besoin de financement de :	- 117 902,49 €

Décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent de	238 555,59 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	117 902,49 €
Résultat de fonctionnement reporté - 002 recettes	305 642,44 €
Résultat d'investissement reporté - 001 dépenses	184 989,34 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5/2021 - Finances : Vote des taux d'imposition 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1639A du Code Général des Impôts,

Vu l'état fiscal 1259 COM établissant les bases d'imposition 2021 de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti de la commune,

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

M. le Maire rappelle les taux 2020 et informe que les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égale à la somme du taux communal fixé par l'Assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement. Le taux départemental s'élevant à 25.65 % et le taux communal à 13.99 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 39.64%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH "perdu" et le produit de TFPB départementale "attribué".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la fiscalité pour 2021 et vote les taux d'imposition suivants :

Taxes locales 2021	Taux commune
Taxe foncière (bâti)	39.64 %
Taxe foncière (non bâti)	27.38 %

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6/2021 - Finances : Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal entend le projet du Budget Primitif 2021,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2021 qui s'établit ainsi :

- Section de fonctionnement :	
* Dépenses	1 051 135.99 €
* Recettes	1 051 135.99 €
- Section d'investissement :	
* Dépenses	978 833.26 €
* Recettes	978 833.26 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7/2021 - Finances : Attribution de subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2/2019 relative aux modalités d'attribution des subventions aux associations,

Vu le caractère exceptionnel de la situation sanitaire liée au COVID 19, les modalités d'attribution des subventions aux associations sont modifiées cette année avec comme référence le nombre d'adhérents 2020.

Considérant qu'il entre dans les attributions du Conseil Municipal d'accorder des subventions aux associations locales sous réserve qu'elles se conforment aux règles établies par le Conseil Municipal,
Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions aux associations qui en font la demande, pour l'année 2021 comme suit :

Associations et Organismes	Montant 2021
- FJEP (Foyer des Jeunes et d'Education Populaire)	200 €
- ASGDC (retrait de Luc Perrin et Yannick Villemin)	400 €
- Amicale des amis de l'école (retrait de Sandrine Claudat)	200 €
- Coopérative scolaire	250 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers (retrait de Charlotte Mandler par procuration de Yannick Villemin)	200 €
- Eclat'Danse (retrait de Annie Fagot)	200 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8/2021 - Domaine et Patrimoine : Acquisition d'une parcelle forestière

M. Luc PERRIN expose aux membres du Conseil Municipal qu'un propriétaire souhaite vendre une parcelle, cadastrée section D n° 687 lieudit « Brenneconne » à Girancourt, d'une superficie de 1 ha située en zone N du Plan Local d'Urbanisme.

Ce terrain est contigu aux parcelles D 686 et D 688 appartenant à la commune et pourrait faire l'objet d'un regroupement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide l'acquisition la parcelle section D n° 687 d'une superficie de 1ha au prix de 9 800 euros, propriété de Mme Pierrette MARCAILLE,
- dit que les actes d'acquisition seront réalisés par Me Virtel, notaire à Épinal et que la commune prendra en charge les frais de notaire,
- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et signer les actes notariés nécessaires à cet achat,
- demande de soumettre la parcelle sus mentionnée au régime forestier dès la signature de l'acte notarié.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9/2021 - Autres Domaines de Compétences : Adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion des Vosges (CDG 88) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 88 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
 - d'une équipe d'experts ;
 - d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;
- dans le respect de la réglementation RGD.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal le projet de convention du CDG88.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de conventionner avec le Centre de Gestion des Vosges et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.
- les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.
- le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10/2021 - Intercommunalité : Modification des statuts de la CAE

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Vu la délibération du 15 février 2021 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, approuvant la modification des statuts tel que rédigés,

Vu le projet de statuts inhérent,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal visant à permettre aux communes membres, lorsqu'un groupement de commandes est constitué, à confier à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération d'Epinal, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour leur compte.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après avoir donné lecture des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A) déposées en Mairie entre le 19 février 2021 et le 15 avril 2021, M. le Maire informe qu'il n'a pas exercé au nom de la commune le droit de préemption urbain sur les immeubles bâtis et non bâtis suivants :

➤ vente M. Maurice BONNARD et Mme Myriam DEMURGER – Section ZO n° 151 - 81 allée du Botenay en date du 23 février 2021,

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

- décision du Maire n°2021/01 : sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour l'aménagement de voirie à l'intérieur de l'agglomération,
- décision du Maire n°2021/02 : sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour l'aménagement d'un carrefour,
- décision du Maire n°2021/03 : sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour l'aménagement d'un sentier piétonnier en bordure de voirie communale.

↳ Communauté d'Agglomération d'Épinal :

- entendu le versement d'une subvention à Mme et M. Alex HOFF pour l'acquisition deux vélos à assistance électrique,
- entendu le versement d'une subvention à M. Damien NURDIN dans le cadre des travaux de réhabilitation de son habitation,
- noté le passage sur les routes de la CAE des championnats de France de cyclisme sur route du 17 au 20 juin 2021. Le parcours cyclo sportive " la Tricolore " du vendredi 18 juin 2021 passera sur la commune de Girancourt par les rues de Renauvoid, du Bois, des Brûlées, de Xertigny, d'Épinal et de la Gare,
- entendu la présentation du projet de vélos en libre-service,
- entendu qu'un atelier de démonstration de vélos à assistance électrique en partenariat avec VIVOLT s'est tenue le samedi 10 avril 2021 à Girancourt,

↳ Commission affaires scolaires/RPIC :

- noté qu'une commande a été passée pour l'achat de draps,
- entendu le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le vendredi 19 mars 2021,
- entendu l'implantation d'un emploi de remplaçant " Brigade de Formation Continue " au sein de l'école,
- entendu le compte rendu de la réunion du RPIC qui a eu lieu le jeudi 1^{er} avril 2021. Le fournisseur choisi pour le portail famille est 3D Ouest pour un coût de 2 630 € HT. L'embauche d'une personne supplémentaire pour le temps du repas de midi à la cantine est envisagée,

↳ Commission bâtiments :

- entendu qu'une visite du fort pour les élus du Conseil Municipal a lieu samedi 24 avril 2021,
- entendu le remerciement de M. Pascal NATAF à l'égard de M. Yannick VILLEMIN et de l'ensemble du Conseil Municipal pour la prise en charge des nouveaux sièges de la salle d'attente et des barillets de sécurité ainsi que pour leur disponibilité,

↳ Commission urbanisme :

- entendu qu'indépendamment de notre volonté, la première réunion avec le bureau d'études Éolis pour la modification du PLU de la commune du jeudi 15 avril 2021 a été annulée. Il s'avère que certains services n'ont pas pu se déplacer en raison de la COVID 19,

↳ Commission voirie :

- noté que les travaux des trottoirs rue de la Gare devraient être terminés fin avril et ceux du pont du canal réalisés par le Conseil Départemental courant mai,

↳ Puis le Conseil Municipal a :

- entendu que l'adjudant Yann NAUDIN a été nommé chef du centre d'incendie et de secours de Girancourt depuis le 1^{er} mars 2021. Il succède à l'adjudant-chef Jean-Claude ROSENBERGER qui assurait le commandement de ce centre depuis le 1^{er} juin 2010,
- entendu la reprise des travaux sur le pont rue de la Gare enjambant le canal du lundi 3 mai jusqu'au vendredi 14 mai 2021,
- entendu le mail de la Préfecture du vendredi 9 avril 2021 demandant l'avis des Maires concernant la tenue des élections départementales et régionales et auquel M. le Maire s'est prononcé contre.
- noté les dates des élections départementales et régionales déplacées aux dimanches 20 et 27 juin 2021,
- entendu les travaux d'entretien de la haie sur le chemin du verger de l'école réalisés par les agents techniques et la société de chasse de la Saint Hubert,
- noté l'éligibilité de 396 foyers sur la commune à la fibre optique depuis le 15 mars,
- noté que deux appartements communaux ont été loués au 1^{er} mars : au 24 place de la Mairie (2^{ème} étage) à M. Masson et au 142 rue de l'Église à M. Fresse,
- noté l'embauche du lundi 27 avril au vendredi 7 mai 2021 de Mme Vanessa CLAUDON pour pallier l'absence de Mme Antoinette PERRARD en arrêt de travail,
- entendu que M. Joël GIRAUD, Secrétaire d'État chargé de la ruralité et M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État chargé du Tourisme se sont rendus le lundi 12 avril 2021 aux Voivres, où M. Yannick

VILLEMEN a participé à cet événement et à ainsi évoqué l'opération 1000 cafés,
- noté le tournage du court-métrage "Zone Blanche" le mercredi 14 et jeudi 15 avril 2021 chez des propriétaires privés rue de Renauvold,
- noté qu'une réunion aura lieu le mardi 4 mai 2021 à 20h30 concernant une présentation de projet au Fort,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fût levée à 22 heures et 20 minutes.

Fait à GRANCOURT
Le Maire



7